



## Remboursement kilometre déplacement exceptionnel

Par **toussaint christiane**, le 11/07/2017 à 20:25

Bonjour,

Ce jour mon employeur m'a fait faire 310km AR pour faire ma visite médicale obligatoire. ( je suis hôtesse d'accueil dans une société sur Annemasse et le siège de mon employeur, prestataire, est sur Lyon)

Il me propose biensur un remboursement des frais de péage et kilométrique mais seulement à 0.285€ du km alors que je viens de voir le barème 2017 qui est de 0.543 pour ma voiture de 5CV fiscal.

Quel est mon recours ???

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Salutations

Christiane

Par **P.M.**, le 11/07/2017 à 20:54

Bonjour,

C'est effectivement normalement [le barème URSSAF](#) qui sert de base au remboursement des déplacements professionnels et l'employeur serait en peine de vous trouver un texte qui dise le contraire sauf éventuellement disposition particulière au contrat de travail ou à la Convention Collective applicable

Par **toussaint christiane**, le 11/07/2017 à 21:03

Merci pour votre prompte réponse